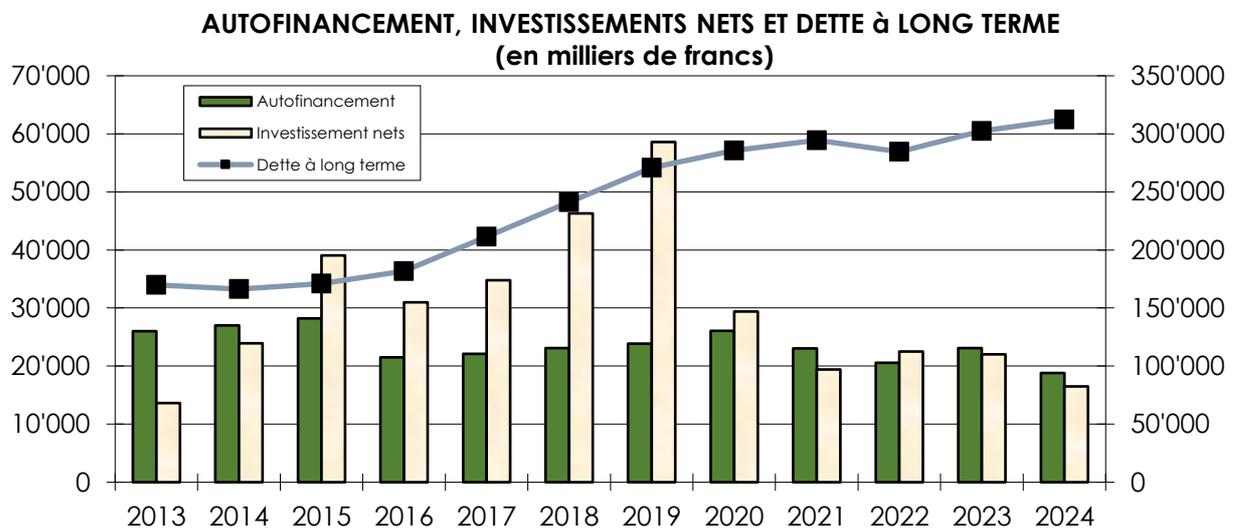


Communiqué de presse - 31.03.2025

## Comptes 2024 : le déficit s'est contracté

Dans un contexte inflationniste et de lente reprise de la croissance économique, le résultat des comptes 2024 de la Ville d'Yverdon-les-Bains boucle avec un excédent de charges de CHF 3.78 millions, alors que le budget initial prévoyait un déficit de CHF 8.99 millions. Cette réduction est due à des recettes fiscales en hausse, une excellente performance du Service des énergies, et une maîtrise des charges au niveau du personnel, des services et des marchandises, des amortissements et du coût de la dette. Le résultat a également été influencé par des rentrées extraordinaires et le passage à de nouvelles normes comptables (MCH2).



Globalement, les comptes 2024 de la Ville d'Yverdon-les-Bains restent impactés par l'inflation, ceci dans un contexte de lente reprise de la croissance économique. Ils bouclent sur un déficit de CHF 3'778'540.- (- CHF 530'465.- en 2023). Un autofinancement de CHF 18.825 millions et des investissements nets de CHF 16.495 millions dégagent un excédent de financement de CHF 2.329 millions (- CHF 1.069 million en 2022). La dette 2024 est de CHF 312.3 millions, en augmentation de CHF 9.973 millions par rapport à la dette 2023 de CHF 302.35 millions.

Dans le détail, l'excédent de charges de l'exercice se monte à CHF 3'778'540.- contre une perte de CHF 11'191'035.- prévue initialement et comprenant les crédits complémentaires nets de CHF 672'900.- (1<sup>ère</sup> série), de CHF 1'320'430.- (2<sup>e</sup> série) et de CHF 200'000.- (crédit extraordinaire pour la Maison d'Ailleurs), soit une amélioration du résultat de CHF 7'412'495.- (2.47% du total du budget).

Par rapport au budget, les dépenses totales diminuent de CHF 13'356'546.- (-4.26%) ainsi que les revenus de CHF 5'944'051.- (-1.97%). En considérant les dépenses courantes (le total des dépenses moins les amortissements, les attributions aux fonds et les imputations internes), nous constatons que les charges effectives sont inférieures aux charges budgétées de CHF 11'838'683.- (CHF 239'591'887.- vs CHF 251'430'570.-, soit -4.71%). Une bonne maîtrise des charges et des recettes de fonctionnement contribue ainsi grandement au résultat de l'année.

2024. Si les charges totales sont inférieures au budget, c'est principalement en raison des coûts du personnel, des services et marchandises, des amortissements et des intérêts de la dette.

L'écart par rapport au budget s'explique par une diminution des charges de personnel (- CHF 4.581 millions) suite à des mutations au sein de l'administration communale et à des engagements différés. Les achats de biens et services sont inférieurs aux prévisions (- CHF 4.802 million), en raison principalement d'une bonne gestion des achats de gaz et d'électricité, et d'une note de crédit de Gaznat liée aux taux de change pour les factures d'approvisionnement de gaz. Les fonds de fluctuation du prix du gaz et de l'électricité n'ont pas été utilisés pour CHF 1.819 mio. Malgré les excellents résultats du Service des énergies et les risques en croissance dans le négoce de l'électricité, un approvisionnement du fonds de fluctuation du prix de l'électricité n'a pas été retenu, dans la mesure où le résultat de l'exercice est déficitaire. La participation à la cohésion sociale est inférieure de CHF 0.620 mio. Les attributions aux financements spéciaux sont plus importantes que budgété.

Des économies ont été réalisées au niveau des charges financières, avec un taux moyen d'emprunt de la commune à 1.3%. Les amortissements (- CHF 2.460 millions) connaissent une diminution en raison d'une politique d'amortissement plus longue avec MCH2, principalement pour les crédits d'étude (-21%).

Au niveau des recettes, le produit des impôts a augmenté (+ CHF 3.835 millions, à CHF 74.58 millions) par rapport au budget, avec une hausse des impôts conjoncturels de CHF 1.578 million, tels que les droits de mutation, l'impôt sur les successions et les impôts sur les gains immobiliers. On note une hausse sur les recettes des personnes physiques de CHF 0.274 million et une hausse sur les personnes morales de CHF 1.20 million. Les recettes fiscales globales ont augmenté de CHF 2.319 millions par rapport à 2023. La nouvelle hausse de la population permet de renforcer les effets escomptés sur les recettes fiscales liées aux personnes physiques. Par ailleurs, cet exercice enregistre une vente de terrains au Parc scientifique et technologique (PST) pour une part communale de CHF 0.629 million.

La marge d'autofinancement se monte à CHF 18'824'660.- pour l'année 2024, soit une amélioration de CHF 11'119'435.- par rapport au montant budgété. Comme indiqué ci-dessus, la diminution des dépenses courantes (frais du personnel et achat de biens, services et marchandises principalement sur les transports publics, la facture sociale et l'énergie), les rentrées d'impôts (personnes morales et impôts conjoncturels) et le décompte 2023 de la péréquation directe expliquent en grande partie cet écart.

Les investissements nets pour l'année 2024 se sont montés à CHF 16'495'461.-. Le plan des investissements pour la même période faisait état de projets à hauteur de CHF 25.482 millions. On relève ainsi que 64.73% (43.06% en 2023) du montant des investissements prévus a été engagé. L'excédent de financement est de CHF 2'329'199.-. Le Conseil communal a voté pour CHF 45.58 millions de crédits d'investissements en 2024. En raison du niveau des remboursements d'emprunts actuels et futurs, la Ville a dû contracter des emprunts pour un montant total de CHF 20 millions.

De manière générale, les comptes du ménage communal sont déficitaires pour la quatrième année consécutive, traduisant une problématique structurelle connue. Dans un contexte géopolitique tendu, la commune se doit de rester vigilante dans la maîtrise des dépenses courantes et de l'endettement, ainsi que pour faire face à l'influence de dossiers fédéraux et cantonaux tels que l'actuelle révision de la loi sur les communes, la péréquation intercommunale et la politique monétaire en matière de taux d'intérêt.

En particulier, la dégradation annoncée de la santé des finances cantonales ne manque pas d'inquiéter la Ville. En effet, on peut craindre qu'une telle dégradation vienne impacter

significativement l'équilibre financier des communes via des reports de charges, ainsi que via la suspension de financements annoncés, notamment dans les domaines de la péréquation ou du sport.

Dans le même temps, l'avant-projet de révision de la loi sur les communes ambitionne de placer les communes sous une forme de contrôle financier beaucoup plus strict que celui qui prévaut aujourd'hui, qui, s'il est maintenu, pourrait se traduire, pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, par une mise sous surveillance étatique. La Ville relève la conjonction de ces deux risques : au moment où l'État pourrait être tenté de reporter une partie de ses charges sur les communes, ces dernières pourraient se voir largement empêchées d'y faire face par des règles nouvelles émanant de ce même État.

Finalement, les comptes 2024 de la Ville d'Yverdon-les-Bains clôturent pour la première fois sur MCH2, le nouveau modèle de compte harmonisé de 2<sup>ème</sup> génération. La brochure des comptes a été adaptée en conséquence avec l'introduction d'un nouveau chapitre présentant diverses annexes, ainsi que des indicateurs financiers.

*Pour information, le résumé des comptes 2024 sera disponible sur le site internet de la Ville le courant du mois de mai, en même temps que le rapport de gestion de la Municipalité.*